



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

118^e séance plénière

Lundi 12 septembre 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Hommage à la mémoire de M. Harri Holkeri, Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale

Le Président : Avant d'entamer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, j'ai le triste devoir de faire part aux membres de l'Assemblée du décès de S. E. M. Harri Holkeri, Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, qui nous a quittés le 7 août 2011.

Il y a 10 ans presque jour pour jour, le Président Holkeri prononçait à ce podium son discours de clôture de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. M. Holkeri s'est éteint le 7 août dernier. Il me revient l'honneur aujourd'hui d'inviter l'Assemblée à lui rendre hommage.

Homme politique chevronné, médiateur expérimenté et travailleur inlassable au service des idéaux des Nations Unies, M. Holkeri fut un Président d'exception pour une session d'exception de l'Assemblée générale, celle du Millénaire. Tout au long de son mandat, le Président Holkeri s'est fait fort de maintenir l'élan donné par les leaders mondiaux avec la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). Pragmatique et concret, il s'est attaché à assurer le suivi des engagements pris lors du Sommet du Millénaire, en particulier les objectifs du Millénaire

pour le développement (OMD). Dans ce contexte, l'amélioration du rôle des femmes et des fillettes dans la société et de leur accès à l'éducation aura été une de ses priorités.

Nous sentons, aujourd'hui encore, le souffle de la présidence de l'Assemblée du Millénaire. Ainsi, notre session s'est ouverte avec la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, au cours de laquelle nous avons fait un bilan, à cinq ans de l'échéance de 2015, des progrès et des retards dans la réalisation des objectifs. Nous avons aussi réaffirmé l'effort spécifique pour le développement des pays les moins avancés, qui avait été initié avec le Programme de Bruxelles pendant l'année de la cinquante-cinquième session, en adoptant en mai dernier le Programme d'action d'Istanbul. La Réunion de haut niveau sur le sida, qui s'est tenue en juin à New York, s'est aussi inscrite dans le prolongement de la session extraordinaire qui s'était tenue sous la présidence de Harri Holkeri.

Le Président Holkeri n'a pas ménagé ses forces pour améliorer l'efficacité et la représentativité des Nations Unies. Il s'est notamment fait l'avocat d'une meilleure coordination entre les différentes entités du système des Nations Unies. Il a également prôné une plus grande ouverture de notre organisation envers la société civile. Sa présidence a été marquée par la volonté de revitaliser l'Assemblée générale comme le lieu où se tiennent les vrais débats politique sur des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

11-49215 (F)



Merci de recycler

questions essentielles pour l'humanité. Ceci s'est traduit par un appel à une rationalisation de l'ordre du jour et des méthodes de travail et par un renforcement de la mémoire institutionnelle de la présidence.

Ceci n'est bien sûr qu'un survol sommaire des priorités et des accomplissements du Président Holkeri. L'engagement de Harri Holkeri envers les idéaux de l'ONU s'est poursuivi bien au-delà de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, notamment lorsqu'il a pris la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Tout au long de sa carrière, Harri Holkeri aura été un remarquable homme de paix au service de son pays et de la communauté internationale. Sa disparition est une grande perte pour la Finlande, pour sa famille et pour la famille des nations.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple finlandais, ainsi qu'à la famille endeuillée de M. Holkeri.

J'invite maintenant l'Assemblée et tous les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à ma mémoire de S. E. M. Harri Holkeri, ancien Président de l'Assemblée générale.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Ban Ki-moon

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Qu'il me soit brièvement permis d'ajouter un mot sur le Président Harri Holkeri, disparu le mois dernier. Le Président de l'Assemblée générale a expliqué avec éloquence ses accomplissements à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

En tant que Secrétaire général, je me souviens, ainsi que nombre de membres du personnel de l'ONU, des efforts qu'il a déployés ici à l'Assemblée et en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. J'avais une relation personnelle et privilégiée avec le Président Holkeri, ayant travaillé avec lui lorsque j'étais Chef de cabinet du Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale qui était alors le Ministre des affaires étrangères de la Corée. Grâce au Président Holkeri, la transition s'est faite sans heurts.

Au moment de l'attaque du 11 septembre, il venait de terminer sa présidence et la Corée était sur le point d'assumer la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Malheureusement, il y eut un vide dans le leadership car le nouveau Président n'avait pas encore été élu. M. Holkeri, le futur Président – le Ministre des affaires étrangères de la Corée – le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et moi-même nous sommes réunis pour examiner la façon de sauver et de protéger l'ONU contre des attentats terroristes potentiels. Ce fut un moment de crise.

À ce moment-là, le Président Holkeri fit montre d'un grand leadership en sa qualité de Président sortant de l'Assemblée générale. De concert avec Kofi Annan, il nous a guidés au moment où la Corée allait assumer la présidence de l'Assemblée. Je me souviens encore de la grande vision qui était la sienne et de sa détermination à lutter contre le terrorisme. Il a été l'une des principales personnes à œuvrer au renforcement du rôle du Président de l'Assemblée générale, et je lui suis très redevable de ce qu'il a fait en tant que Président de l'Assemblée générale.

La disparition de M. Holkeri est donc une grande perte pour nous. IL était un grand homme d'État dans son pays, la Finlande. C'est donc une grande perte non seulement pour l'ONU, mais aussi pour le peuple finlandais. Je voudrais saisir la présente occasion pour exprimer personnellement mes condoléances les plus sincères à sa famille, au peuple finlandais et à nous tous. Je lui souhaite un repos éternel. Je suis certain que son esprit continuera de nous guider, bien qu'il ne soit plus parmi nous.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Soudan, qui va intervenir au nom des États africains.

M. Osman (Soudan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à cette séance plénière de l'Assemblée générale au nom du Groupe des États d'Afrique à l'ONU. En son nom, je souhaite rendre hommage à feu M. Harri Holkeri, ancien Premier Ministre de la Finlande et Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

M. Holkeri, une personnalité vraiment remarquable et un défenseur renommé de la paix, restera à jamais dans la mémoire du peuple finlandais et de la communauté des nations pour sa capacité

extraordinaire à établir la confiance dans des situations difficiles et à susciter un sentiment d'unité parmi des personnes différentes. La déclaration faite par M. Holkeri lorsqu'il a été élu Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale pendant l'Assemblée du Millénaire (voir A/55/PV.1) marquera à n'en pas douter un moment historique dont la communauté des nations peut continuer à tirer les leçons pour un avenir meilleur.

C'est pourquoi sa disparition n'afflige pas seulement le peuple finlandais, mais aussi l'ensemble de la communauté des nations à laquelle il continuera de manquer pour les grandes et bonnes actions qu'il menait pour ses compatriotes et pour le monde entier.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Indonésie, qui va s'exprimer au nom des États d'Asie et du Pacifique.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, de rendre hommage à une personne qui sera toujours associée aux efforts en faveur d'une paix internationale et à l'un des meilleurs praticiens de la diplomatie multilatérale.

Il n'existe pas beaucoup de personnes comme M. Harri Holkeri, dont les accomplissements étaient nombreux et qui a occupé des postes importants dans son propre pays et dans la communauté internationale. Ses compatriotes s'en souviendront comme d'un dirigeant politique qui, à un moment donné, a aidé à unifier leur nation et à accroître la coopération internationale de la Finlande. Pour le reste du monde, ses capacités diplomatiques exceptionnelles se manifestaient le mieux dans les efforts de médiation pendant la guerre civile en Irlande du Nord, qui ont abouti à l'Accord du vendredi saint, à Belfast.

Cette expérience l'a préparé pour les fonctions qu'il a assumées par la suite en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. À ce titre, il s'est distingué par son plaidoyer en faveur de la promotion des femmes dans les pays en développement par l'éducation, car il estimait qu'il s'agissait d'un pas important dans la promotion de la paix dans le monde. Il a fait bon usage de ses talents de négociateur pendant sa présidence et même bien longtemps après, quand il a été nommé Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. Des années après son mandat de Président de l'Assemblée générale, il a continué de faire usage de ses compétences et talents pour le bien commun.

Par conséquent, le décès de M. Holkeri est une grande perte, non seulement pour son peuple, mais également pour la communauté internationale. La meilleure façon de rendre hommage à un homme tel que lui est de perpétuer l'esprit d'humanité généreuse qui l'a caractérisé dans sa vie et son travail. Nous n'épargnerons aucun effort pour veiller à ce que sa volonté de servir, qui a largement contribué à la paix mondiale, persiste.

À l'heure où la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale approche de son terme, et c'en est le dernier jour aujourd'hui, au nom du Groupe des États d'Asie-Pacifique, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter et vous remercier sincèrement, M. Deiss, pour les résultats remarquables obtenus au cours de votre présidence. Face à d'énormes défis internes et externes, vous avez travaillé avec succès à faire avancer les objectifs de développement des Nations Unies et réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente de la Roumanie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M^{me} Miculescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Groupe des États d'Europe orientale en ce moment où nous rendons hommage à M. Harri Holkeri, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session et ancien Premier Ministre de la Finlande, décédé le 7 août. Pendant plus de quatre décennies, M. Holkeri a servi son pays et la communauté internationale avec succès dans différentes fonctions politiques et économiques, et il nous a démontré qu'il était quelqu'un capable d'inspirer du courage aux autres pendant les moments difficiles, comme l'a dit avec tant d'éloquence le Premier Ministre finlandais, M. Jyrki Katainen.

En assumant ses fonctions de Président de l'Assemblée générale, M. Holkeri a apporté une vaste expérience politique, ainsi qu'une réputation d'excellent médiateur toujours à la recherche du consensus avec pragmatisme, inspiré par le principe que la discussion n'est qu'un outil; l'objectif final doit être une prise de décision.

Il s'est acquitté de tâches difficiles, par exemple en dirigeant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ou en facilitant le

processus qui a abouti ultérieurement à l'Accord de Belfast. On se souviendra toujours avec vénération de lui, comme le Président de la session de l'Assemblée générale qui a adopté la Déclaration du Millénaire, jalon important dans les travaux de l'ONU qui a illustré la vision commune des États Membres pour un avenir meilleur.

À la veille de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, dont nous savons déjà qu'elle sera sans doute aussi difficile que la cinquante-cinquième, nous devons tous nous rappeler ses conseils optimistes, à savoir que les obstacles et les défis sont nombreux, mais que nous devons essayer de transformer les obstacles en atouts.

Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je voudrais présenter mes condoléances les plus sincères à la famille éprouvée et au peuple finlandais. Nous chérirons toujours la mémoire et l'héritage de M. Holkeri.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Colombie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je vous remercie de cette occasion de m'exprimer devant l'Assemblée générale pour rendre hommage à l'éminent homme d'État et diplomate finlandais, M. Harri Holkeri. En sa qualité de Premier Ministre et de chef de gouvernement, M. Holkeri a présidé aux destinées de son pays pendant l'une de périodes les plus critiques du XX^e siècle, au moment d'une restructuration des puissances à travers le monde, et en particulier d'une modification radicale de la carte politique de l'Europe. Je suis sûr que tous ceux qui sont présents ici connaissent le rôle joué par la Finlande en cette conjoncture sous la sage direction de M. Holkeri.

De la même manière, M. Holkeri a dirigé les travaux de cet organe mondial de délibération lors de sa cinquante-cinquième session, pendant l'Assemblée du Millénaire, dont les résultats dans plusieurs domaines continuent de se faire sentir. Sa contribution à l'instauration et à la consolidation de la paix dans des situations aussi complexes que celles de l'Irlande et du Kosovo témoignent de ses talents d'homme d'État et de négociateur, et son héritage restera fièrement inscrit dans les annales de l'ONU. C'est pour cela que nous rendons un hommage sincère à M. Harri Holkeri.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente de Monaco, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M^{me} Picco (Monaco) : Nous rendons aujourd'hui hommage à l'ancien Premier Ministre de la Finlande, S. E. M. Harri Holkeri, décédé le 7 août 2011.

En qualité de Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, il a conduit notre auguste Assemblée au seuil du XXI^e siècle et contribué à canaliser nos efforts qui continuent à définir, à ce jour, nos politiques de développement durable.

Au nom des membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, j'adresse mes plus sincères condoléances à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple finlandais pour la disparition d'un homme dont la vision nous a tous touchés en tant que membres de la communauté des nations.

Au début des années 90, en tant que Premier Ministre, il a dirigé avec succès la Finlande alors en prise à une situation économique difficile. Au-delà de l'honneur de servir son pays, les qualités de grand diplomate et le pragmatisme de S. E. M. Harri Holkeri ont été fondamentaux dans les pourparlers de paix en Irlande du Nord qui ont abouti à la conclusion de l'Accord de Belfast en 1998. En 2003, fidèle à ses aspirations d'homme de paix, il a accepté de devenir le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. Un an plus tard, sa diligence et ses qualités personnelles ont permis aux parties impliquées de négocier directement et de s'entendre sur le cadre des discussions ultérieures.

Reconnu pour sa sagesse, son intégrité et son infinie patience, il a démontré que le multilatéralisme est l'art de rassembler et de promouvoir le dialogue et la compréhension mutuelle. Célèbre pour sa personnalité ouverte et son profond dévouement, il a marqué tous ceux qui ont travaillé avec lui.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, qui va s'exprimer au nom du pays hôte.

M. Torsella (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom du pays hôte, je me joins à ceux qui ont pris la parole aujourd'hui pour présenter nos condoléances les plus sincères suite au décès de M. Harri Holkeri, grand diplomate et ami de l'ONU. La longue et distinguée carrière diplomatique de

M. Holkeri témoignera toujours des idéaux de cette institution.

En tant que Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de 2000 à 2001, M. Harri Holkeri a fait preuve d'une sagesse, d'une intégrité et d'une patience remarquables. On se souviendra de lui grâce à ses importantes contributions à la diplomatie multilatérale, par sa promotion du dialogue et des moyens pacifiques pour régler certains des conflits mondiaux les plus difficiles. Il s'agit de l'essence même de la diplomatie. Nous présentons nos condoléances à la famille et aux amis de M. Holkeri. L'ensemble de la communauté des Nations Unies est en deuil après la perte d'un excellent collègue.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Finlande.

M. Viinanen (Finlande) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement finlandais, j'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance à la mémoire de M. Harri Holkeri, Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et ancien Premier Ministre de la Finlande. Je tiens également à vous remercier Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général et tous mes collègues qui ont rendu hommage à M. Holkeri. Une séance commémorative de l'Assemblée est un honneur rare et en dit long sur l'œuvre accomplie par M. Holkeri. Je veillerai à transmettre les mots de soutien exprimés ici à ses proches.

Nombre des personnes ici présentes ont déjà rendu hommage à l'excellent travail réalisé par M. Holkeri en tant que Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. La Déclaration du Millénaire a été adoptée sous la présidence de M. Holkeri, et son legs est encore bien présent ici à l'Assemblée générale. Le système des Nations Unies se souvient également des services qu'il a rendus en tant que chef de la Mission des Nations Unies au Kosovo en 2003 et 2004. Nous nous souviendrons particulièrement de ses talents extraordinaires de médiateur, qui ont par ailleurs été mis à contribution dans l'action qu'il a menée au nom des Nations Unies en Irlande du Nord, où il a joué un rôle clef dans le processus de paix.

Le peuple finlandais se souvient également de son travail en tant que Premier Ministre de la Finlande de 1987 à 1991. Son mandat de Premier Ministre a été marqué par de grands changements en Finlande et dans

son voisinage immédiat. Nous sommes reconnaissants à M. Holkeri pour l'habileté avec laquelle il a dirigé notre pays au cours de ces années agitées. Étant donné le rôle qu'il a par la suite joué sur la scène internationale, il est tout à fait opportun que l'on se souvienne également de lui pour sa capacité à trouver des compromis entre les différents partis et acteurs politiques.

Le décès de M. Holkeri est une grande perte pour la Finlande et la communauté internationale. C'était un homme remarquable, qui laisse derrière lui un legs considérable. Nous lui sommes reconnaissants pour son dévouement, sa vision et sa pondération qui ont contribué à rendre le monde meilleur pour tous.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général (A/65/928)

Le Président : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné, dans le cadre d'un débat commun, les points 9 et 13 de l'ordre du jour, intitulés « Application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », à la 34^e séance plénière, tenue le 20 octobre 2010, et qu'elle a adopté au titre du point 9 de l'ordre du jour, la résolution 65/266 à sa 77^e séance plénière, tenue le 7 mars 2011.

L'Assemblée est à présent saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/65/298.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de décision qui est annexé au document A/65/928.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision annexé au document A/65/928, intitulé « Projet de modification du statut du programme alimentaire mondial ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 9 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 7 et 10 de l'ordre du jour (suite)**Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau****Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida****Projet de décision (A/65/L.89)**

Le Président : Les membres se souviendront que l'Assemblée avait terminé l'examen du point 10 de l'ordre du jour à sa 95^e séance plénière, le 10 juin 2011. Afin que l'Assemblée puisse examiner le projet de décision, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 10 de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reprendre l'examen du point 10 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : L'Assemblée va maintenant reprendre l'examen du point 10 de l'ordre du jour afin d'examiner le projet de décision A/65/L.89.

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de décision A/65/L.89, intitulé « Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de décision A/65/L.89?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 10 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 13 de l'ordre du jour (suite)**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes****Projet de résolution (A/65/L.42/Rev.1)**

Le Président : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a débattu du point 13 de l'ordre du jour, conjointement avec les points 115 et 120, intitulés « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire » et « Renforcement du système des

Nations Unies », à sa 52^e séance plénière tenue le 23 novembre 2010.

Les membres se souviendront également qu'au titre du point 13 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté les résolutions 65/7, 65/281 et 65/285, à ses 41^e, 100^e et 105^e séances plénières, tenues les 29 octobre 2010, 17 juin 2011 et 29 juin 2011, respectivement.

L'Assemblée est à présent saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/65/L.42/Rev.1.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/65/L.42/Rev.1, intitulé « Suivi de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement ».

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/65/L.42/Rev.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.42/Rev.1?

Le projet de résolution A/65/L.42/Rev.1 est adopté (résolution 65/313).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 13 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)**Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau**

Le Président : Les membres se souviendront qu'à sa 69^e séance plénière, le 20 décembre 2010, l'Assemblée a terminé son examen du point 19 de l'ordre du jour. Les membres se souviendront également qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2010, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 19 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission.

Afin que l'Assemblée puisse procéder rapidement à l'examen du projet de résolution publié sous la cote A/65/L.91 au titre de ce point, puis-je considérer que l'Assemblée décide de reprendre l'examen du point 19 de l'ordre du jour, de l'examiner directement en séance plénière sous le titre A de l'ordre du jour, « Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies », et de passer immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 19 de l'ordre du jour (suite)

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Projet de résolution A/65/L.91

Le Président : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/65/L.91, intitulé « Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.91?

Le projet de résolution A/65/L.91 est adopté (résolution 65/314).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 19 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 39 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

Le Président : S'agissant de ce point de l'ordre du jour, j'ai reçu du représentant de l'Azerbaïdjan une lettre datée du 18 août 2011 dans laquelle il demande que l'examen de la question soit reporté à la soixante-sixième session de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide de reporter l'examen de la question et d'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-sixième session la question intitulée « La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan »?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 39 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 40 de l'ordre du jour

Question de l'île comorienne de Mayotte

Le Président : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2010,

l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour, étant entendu qu'elle n'examinerait pas cette question jusqu'à nouvel ordre.

S'agissant de ce point de l'ordre du jour, j'ai reçu de la Mission permanente des Comores auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 13 juillet 2011, dans laquelle celle-ci demande l'inscription de ladite question à l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite inscrire la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte » au projet d'ordre du jour de la soixante-sixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 40 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 43 à 48 de l'ordre du jour

Question de Chypre

Agression armée contre la République démocratique du Congo

Question des îles Falkland (Malvinas)

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Le Président : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2010, l'Assemblée a décidé d'inscrire les points 43 à 48 à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session, en application du paragraphe 4 b) de l'annexe à sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a décidé que ces points resteraient inscrits à l'ordre du jour en vue d'être examinés sur notification d'un État Membre. Ces

questions ont donc été inscrites au projet d'ordre du jour de la soixante-sixième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 43 à 48 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 112 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/65/291/Add.1)

Le Président : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale en date 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale.

Les membres se souviendront qu'à sa 47^e séance plénière, le 9 novembre 2010, l'Assemblée générale a élu six membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans, prenant effet le 1^{er} janvier 2011. Les membres se souviendront également que par sa décision 2009/201 D du 27 juillet 2009, le Conseil économique et social a reporté à une date ultérieure la présentation de la candidature d'un membre des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010.

L'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/65/291/Add.1. Comme il est indiqué dans ce document, le Conseil économique et social a présenté la candidature de la France aux fins d'élection par l'Assemblée générale pour pourvoir un siège resté vacant au sein du Comité, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2012.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures. Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 64/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins

qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée souhaite déclarer la France élue membre du Comité du programme et de la coordination pour un mandat prenant effet le 12 septembre 2011 et venant à expiration le 30 décembre 2012?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen de l'alinéa a) du point 112 de l'ordre du jour et du point 112 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Point 118 de l'ordre du jour (suite)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

a) Rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/65/909)

b) Projet de résolution (A/65/909, par. 90)

Le Président : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné, dans le cadre d'un débat commun, le point 117 de l'ordre du jour, intitulé « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies », et le point 118 de l'ordre du jour à sa 56^e séance plénière tenue le 6 décembre 2010.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », qui figure au paragraphe 90 du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/65/909). Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/315).

Le Président : Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à l'Ambassadeur Dalius Čekuolis, de la Lituanie, et à l'Ambassadeur Camillo Gonsalves, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, co-présidents du Groupe de travail spécial, qui ont su mener avec efficacité les discussions et les négociations complexes de ce groupe de travail. Je suis certain que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer notre sincère reconnaissance.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 118 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 119 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Le Président : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale avait examiné, dans le cadre d'un débat commun, le point 29, intitulé « Rapport du Conseil de sécurité », et le point 119 de l'ordre du jour à ses 48^e et 50^e séances plénières tenues les 11 et 12 novembre 2010.

Les membres se souviendront également qu'en application de sa décision 64/568 du 13 septembre 2010, l'Assemblée a poursuivi les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séances plénières informelles au cours de la présente session. Dans une lettre datée du 6 septembre 2011, j'ai fait parvenir pour examen aux États Membres le libellé d'un projet de décision orale sur cette question importante. Je vais maintenant donner lecture de cette décision orale, et je vais le faire en anglais et en français pour que tout le monde puisse prendre connaissance encore une fois de ce texte. L'Assemblée décide

« Premièrement, de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle à sa soixante-cinquième session, en application de ses décisions 62/557 du 15 septembre 2008, 63/565 du 14 septembre 2009 et 64/568 du 13 septembre 2010, et ce, sur la base des progrès accomplis durant sa soixante-cinquième session, ainsi que des positions et propositions des États Membres, tout en notant avec satisfaction les initiatives et les efforts intenses du Président de l'Assemblée générale et du Président des négociations intergouvernementales, y compris la préparation du texte qui tient compte des positions et propositions présentées par les États Membres en vue d'une réforme globale rapide du Conseil de sécurité;

Deuxièmement, de convoquer le Groupe de travail à composition non limitée chargé

d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, pendant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, si les États Membres en décident ainsi;

Troisièmement, d'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale une question intitulée « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes » »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter la décision orale?

La décision orale est adoptée.

Le Président : Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à l'Ambassadeur Zahir Tanin, de l'Afghanistan, d'avoir présidé ces négociations en mon nom et de s'être acquitté de cette mission avec impartialité tout en s'employant à faire avancer les négociations.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 119 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

t) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

Projet de résolution (A/65/L.90)

Le Président : Les membres se souviendront que l'Assemblée a débattu du point 122 de l'ordre du jour et de ses alinéas a) à w) à ses 63^e et 64^e séances plénières tenues le 13 décembre 2010.

Au titre de cette question, l'Assemblée est à présent saisie d'un projet de résolution publiée sous la cote A/65/L.90.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, qui va présenter le projet de résolution A/65/L.90.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : À tous les peuples, à toutes les voix, mes salutations, mes salutations à tous!

J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Coopération entre les Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique » au titre du point 122 de l'ordre du jour t) au nom des membres du Forum des îles du Pacifique basés ici à New York : l'Australie, les États fédérés de Micronésie, Nauru, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Marshall, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, les Tuvalu, le Vanuatu et mon pays, la Nouvelle-Zélande. Le Forum exprime aussi ses remerciements aux nombreux pays qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution A/65/L.90.

Par ce projet de résolution, le Forum des îles du Pacifique – ses membres, son secrétariat et les institutions qui lui sont associées – réaffirme son attachement à un partenariat de coopération et d'amitié avec le système des Nations Unies et ses partenaires de développement. Au cours de l'année écoulée, la coopération régionale a été importante dans le Pacifique. Cette année, le Forum des îles du Pacifique s'est réuni pour célébrer le quarantième anniversaire de sa création. Au cours des quatre décennies écoulées, le Forum a joué un rôle essentiel dans les efforts que ses membres déploient pour faire face aux nombreux défis auxquels notre région est confrontée. Il l'a fait de façon pacifique, par le dialogue, la coopération et par des actions conjointes.

Notre région s'enorgueillit de jouer le rôle qui lui revient pour s'attaquer et trouver une solution à ses problèmes, que ce soit en faisant face aux défis de développement sans précédent auxquels sont confrontés les petits États insulaires isolés ou en endiguant les effets néfastes des conflits violents et en y remédiant. Mais nous sommes aussi humbles et demandons de l'aide lorsque nous en avons besoin et, comme c'est le cas aujourd'hui, nous exprimons notre reconnaissance lorsque nous en recevons.

Nos membres remercient le Secrétaire général pour son rapport sur la coopération entre l'Organisation Nations Unies et les organisations régionales ou autres (S/2010/490). Nous le remercions également pour la coopération et l'assistance qui ont été fournies à notre région par le système des Nations Unies. Cette aide est appréciée, mais il y a encore énormément à faire.

Nous savons particulièrement gré au Secrétaire général d'avoir participé en personne à la quarante-deuxième session du Forum des îles du Pacifique à Auckland la semaine dernière; il est le premier Secrétaire de l'ONU à le faire. Nous lui sommes également reconnaissants d'avoir pris le temps de se rendre chez quatre de nos membres. L'un d'entre eux en particulier vient de sortir d'un long conflit violent, tandis qu'un autre est fragilisé par les effets des changements climatiques. L'on se rend vraiment compte des effets du changement climatique quand l'avion à bord duquel on voyage est obligé de décoller avant la montée de la marée.

Le Secrétaire général a ainsi pu apprécier de première main les problèmes et les réalités particuliers aux États de notre région. Il a également pu apprécier la fierté, la chaleur et l'ingéniosité de ses habitants. Cette visite lui a aussi permis de mieux connaître les dangers graves et immédiats auxquels le changement climatique expose les États insulaires vulnérables du Pacifique. Au cours du dialogue très interactif qu'il a eu avec les dirigeants du Pacifique, et dont on se félicite, le Secrétaire général s'est déclaré frappé par deux caractéristiques de la région : son immensité et sa vulnérabilité. Deux éléments qui soulignent le mieux les problèmes auxquels le Pacifique est confronté. Les États du Pacifique savent que l'actuel Secrétaire général est un partenaire solide et fiable et qu'il défendra notre cause avant qu'il ne soit trop tard.

Il est opportun que cette visite historique ait été marquée par un accord sur la déclaration conjointe publiée par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique et le Secrétaire général, la première du genre. Cette déclaration constitue le fondement solide d'un nouveau degré de coopération et de dialogue entre l'ONU et le Forum, qui se traduiront par un dialogue de haut-niveau fréquent et une coopération et une aide pratiques adaptées aux besoins de la région.

Les membres du Forum demandent à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution A/65/L.90 par consensus; il s'agit en effet du meilleur moyen de marquer cette année historique dans la coopération entre l'ONU et les îles du Pacifique.

Le Président : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/65/L.90.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Shaaban (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la

gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Les États suivants se sont ajoutés à la liste des coauteurs du projet de résolution A/65/L.90 : Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Finlande, Géorgie, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kiribati, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie, Monténégro, Nauru, Pays-Bas, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, Samoa, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Îles Salomon, Espagne, Suède, Thaïlande, ex-République yougoslave de Macédoine, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Vanuatu.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.90?

Le projet de résolution A/65/L.90 a été adopté (résolution 65/316).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen de l'alinéa t) du point 122 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 123 de l'ordre du jour

Suite donnée aux recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies

Le Président : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière tenue le 17 septembre 2010, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cette question et de l'inscrire au projet de l'ordre du jour de la soixante-sixième session de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et de l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-sixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 123 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

Le Président : Les membres se souviendront qu'à sa deuxième séance plénière, tenue le 17 septembre 2010, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cette question à la soixante-sixième session de l'Assemblée. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-sixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 149 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points de l'ordre du jour restant à l'examen durant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale

Le Président : Je rappelle maintenant aux délégations que les points de l'ordre du jour ci-après, sur lesquels l'Assemblée s'est prononcée lors de séances antérieures, restent à l'examen durant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale : les points 14, 15, 20 i), 23, 26, 27 b), 29, 30, 36 à 38, 42, 63, 66, 69 a), b) et d), 74 a), 107 à 109, 113 f), g) et h), 114, 115, 117, 120, 122 b), i), n), q), r) et w), 125 à 148 et 150 à 160.

Comme les membres le savent, ces points sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session de l'Assemblée, à l'exception des alinéas b), i), n), q), r) et w) du point 122 de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres », du point 137 intitulé « Régime des pensions des Nations Unies » et du point 138 intitulé « Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Puis-je considérer que l'Assemblée a ainsi terminé l'examen des points 14, 15, 20 i), 23, 26, 27

b), 29, 30, 36 à 38, 42, 63, 66, 69 a), b) et d), 74 a), 107 à 109, 113 f), g) et h), 114, 115, 117, 120, 122 b), i), n), q), r) et w), 125 à 148 et 150 à 160 de l'ordre du jour de la présente session et souhaite les inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-sixième session, à l'exception du point 14 de l'ordre du jour, des alinéas b), i), n), q), r) et w) du point 122 de l'ordre du jour et des points 137 et 138 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président

Le Président : J'en viens maintenant au discours final de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, que j'ai intitulé « Travailler ensemble pour l'humanité ». C'est l'inscription que m'a faite le Secrétaire général sur la photo qu'il m'a remise après mon élection.

C'est avec émotion que je m'adresse à l'Assemblée pour la dernière fois en cette salle de l'Assemblée générale. Nous avons vécu ensemble cette année une actualité intense. Souvenez-vous, le 14 septembre 2010, c'est le représentant d'un régime aujourd'hui déchu qui me remettait le marteau. Comment avons-nous pu tolérer que le tyran leader de ce pays bafoue quelques mois plus tôt en cette salle même les valeurs des Nations Unies en jetant la Charte à terre? Dans quel moment d'égarement avons-nous pu élire ce régime comme membre du Conseil des droits de l'homme?

Nous avons su réagir. Nous avons su, le 1^{er} mars de cette année, lorsque nous avons suspendu la Libye du Conseil des droits de l'homme, imposer la force morale des Nations Unies aux yeux du monde entier. Je l'ai dit ce jour-là : « Je suis fier d'être votre Président ». Pour cela et pour toutes les avancées réalisées au cours de cette session, je vous remercie chaleureusement, vous les représentants des États Membres, vous les membres du Bureau, vous les vice-présidents de l'Assemblée générale, les présidents des grandes commissions, les coprésidents et les facilitateurs en charge des groupes de travail et des divers processus de négociations.

J'exprime tout particulièrement ma plus sincère gratitude à notre Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour son engagement inlassable au service des idéaux de notre Organisation et pour l'excellente relation de travail que nous avons entretenue au cours de cette année. Monsieur le Secrétaire général, je suis extrêmement heureux que votre reconduction pour un

second mandat ait eu lieu pendant ma présidence et que j'aie eu l'honneur de vous asseoir dans cette salle.

Mes vœux de réussite vous accompagnent. Mes remerciements s'étendent aussi au Secrétariat, en particulier aux collaborateurs du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ainsi qu'à mon chef de Cabinet et à toute mon équipe, qui m'ont aidé des premières lueurs de l'aube jusque tard le soir à mener à bien les activités de la présidence. Sans votre soutien à tous, je n'aurais pas grand-chose à relater aujourd'hui.

Nous avons travaillé ensemble cette année pour l'humanité. Alors qu'avons-nous accompli? Avons-nous, au cours de cette année, fait progresser les idéaux et les valeurs de notre Organisation et de sa Charte? Avons-nous répondu aux attentes placées en nous par tous ceux qui, à travers le monde, dans leur quotidien, sont en quête de paix, de sécurité et de dignité? Avons-nous été présents et à la hauteur lors des grands moments critiques de cette année?

Ce sont les questions auxquelles je souhaite répondre aujourd'hui. Il faut pour cela, me semble-t-il, considérer les avancées sur les grands thèmes inscrits à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session et notre capacité à être présents dans les situations de crise.

Premièrement, quels sont les résultats au niveau des grands thèmes de l'ordre du jour de la soixante-cinquième session? Je l'ai dit d'emblée dans mon discours d'ouverture de la session, nous avons une obligation de résultats. Pour concentrer notre énergie, pour mieux suivre les progrès de nos travaux, il m'a donc semblé utile de regrouper les sujets à l'ordre du jour en trois grands domaines thématiques : d'abord, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; ensuite, l'économie verte et le développement durable; et, enfin, la gouvernance mondiale. Je vais les considérer tour à tour.

Avec la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue au début de la soixante-cinquième session, nous avons donné un signal fort, celui de notre détermination à tenir la promesse de diminuer de moitié la pauvreté d'ici à 2015 et de réaliser l'ensemble des autres objectifs du Millénaire.

Il était important, à cinq ans de l'échéance, de réaffirmer clairement notre volonté de redoubler d'efforts pour réussir. Ce message, la communauté

internationale l'a réitéré en mai, à Istanbul, lors de la quatrième Conférence sur les pays les moins avancés. L'accent y a été mis sur le financement et l'investissement dans les capacités productives et le rôle du secteur privé pour le développement. Ceci est, à mes yeux, extrêmement réjouissant car, si l'on veut consolider les progrès faits sur le front de la pauvreté, il faut s'assurer que les conditions d'une croissance durable et équilibrée, créatrice d'emplois décents, soient en place. Lors du dialogue sur le développement qui s'est tenu en juin, nous avons lancé la discussion sur l'après 2015.

En effet, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, aussi réjouissante et significative soit-elle, nous laisse au milieu du chemin. En 2015, nous aurons réduit de moitié la pauvreté dans le monde. C'est considérable, mais nous devons sans attendre nous attaquer à l'autre moitié. Soyons donc prêts à temps, sans relâcher notre effort sur l'initiative en cours. Pensons dès maintenant à la stratégie à mettre en place pour la suite. Je suis heureux que l'Assemblée générale ait lancé la réflexion. Je suis heureux aussi que l'Assemblée générale, en particulier par la tenue d'une session extraordinaire en 2013, soit prête à jouer son rôle de suivi pour assurer qu'une différence tangible se fasse dans le quotidien des populations démunies.

Les sujets liés au développement sont restés en évidence tout au long de l'année. Un autre résultat remarquable de cette session est la réunion de haut niveau sur le sida qui, au début du mois de juin, a vu la communauté internationale réaffirmer sa volonté de lutter contre ce fléau et adopter de nouvelles cibles pour réaliser la vision du triple zéro : zéro nouveau cas d'infection, zéro discrimination et zéro décès dû au sida.

Enfin, la Réunion de haut niveau sur la jeunesse, qui s'est tenue à la fin du mois de juillet à New York, a abordé une question particulièrement pertinente dans le contexte des soulèvements qui ont marqué le monde arabe et d'autres régions du monde depuis le printemps, celle d'une meilleure intégration des jeunes dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable.

Et ceci m'amène à me tourner vers la deuxième thématique majeure inscrite à l'ordre du jour de cette session, à savoir, l'économie verte et le développement durable. Là aussi, le bilan est encourageant. Ainsi, la session s'est ouverte par une réunion de haut niveau

sur la biodiversité qui a contribué au processus de négociations conclu avec succès lors de la Conférence de Nagoya. C'est un pas important pour la préservation de notre environnement. Les défis qui touchent les petits États insulaires en développement, la réalisation de la Stratégie de Maurice et la réduction des risques en cas de catastrophe ont également retenu notre attention.

Je me réjouis en particulier que la discussion ait avancé de manière constructive sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, car je suis persuadé qu'il est une passerelle essentielle pour une transition vers un modèle de production et de consommation plus respectueux de la planète et de ses habitants, c'est-à-dire l'économie verte. Grâce au soutien du Groupe des Amis de l'économie verte, grâce à l'organisation d'un débat thématique, le sujet est devenu moins conflictuel, et les potentialités offertes par une économie verte pour la croissance et la création d'emplois, même dans les pays les moins développés, sont devenues plus évidentes. Ceci est une contribution utile à la préparation de la conférence sur le développement durable qui se tiendra à Rio en 2012.

La réaffirmation du rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale a été le sujet de notre débat général et l'un des fils conducteurs de cette session. À l'heure où de plus en plus de défis sont globaux et nécessitent des réponses coordonnées et collectives, nous, les États Membres, ne devons pas laisser l'Organisation être marginalisée par de nouveaux acteurs de la gouvernance mondiale parfois plus efficace que l'ONU et son assemblée générale certes, mais souffrant d'une carence de légitimité. Dans ce contexte, en vue de rapprocher le Groupe des Vingt (G-20) des Nations Unies, nous avons établi un dialogue constructif sa présidence, d'abord coréenne, ensuite française. Il est essentiel que ce dialogue continue notamment après le sommet du G-20 qui aura lieu à Cannes en novembre prochain. Mais pour donner pleine légitimité aux décisions du G-20, d'autres mécanismes doivent être trouvés.

Le débat thématique informel sur la gouvernance mondiale, que nous avons eu en juin, a permis d'approfondir la réflexion. Grâce à la résolution 65/94, adoptée en décembre dernier, les travaux sur la place de l'ONU dans la gouvernance mondiale pourront continuer au-delà de cette session.

Les travaux doivent aussi se poursuivre de manière impérative et de toute urgence sur les réformes

internes à notre organisation. Des mesures satisfaisantes ont été prises. Ainsi, nous avons mené à bien le réexamen du travail de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que celui du Conseil des droits de l'homme, mais des chantiers importants sont en cours qui ne peuvent être laissés à l'abandon. Je pense d'abord à la revitalisation de l'Assemblée générale, mais aussi à la réforme du Conseil de sécurité. Je suis satisfait qu'une discussion ait pu être initiée au-delà des positions retranchées, notamment grâce au soutien que les États Membres ont apporté au Groupe des Amis du Président. Je regrette cependant qu'une percée significative qui lance de véritables négociations se fasse toujours attendre.

Pour la crédibilité de l'ONU, pour la crédibilité de ses États Membres, cette question centrale ne peut plus être reportée de session en session. Il en va du rôle de l'ONU dans la gouvernance politique mondiale. Il en va des conditions de paix et de sécurité qui affectent des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans toutes les régions du monde. Quant à notre place dans la gouvernance économique mondiale, en plus du dialogue avec le G-20, son renforcement passe par une réforme en profondeur du Conseil économique et social, par un recentrage de son mandat, et par une amélioration de sa compétence économique.

Je passe maintenant au deuxième point, c'est-à-dire la présence de notre organisation et de notre assemblée dans les situations de crise. Que pouvons-nous dire de notre capacité à être présent sur le non planifié, sur les crises, les révoltes, les catastrophes qui portent atteinte à la dignité des populations qui voient leurs droits violés et qui menacent leur existence même? Comment avons-nous répondu à leurs attentes? Leur avons-nous donné la vision d'une force de la paix, de générosité et d'espoir? Leur avons-nous apporté la preuve que nous sommes cette force de paix, de générosité et d'espoir?

Notre engagement au nom des valeurs des Nations Unies a parfois été trop mou ou trop tardif, mais, dans l'ensemble, je dirais que notre Organisation, portée par la volonté de ses Membres, au sein des divers organes intergouvernementaux, a pris ses responsabilités. En cela, elle s'est effectivement affirmée comme un acteur majeur de la gouvernance mondiale. J'en suis heureux. L'Assemblée générale a tenu son rôle dans le renforcement des Nations Unies en tant que force morale, en tant que force de protection des populations civiles et de leurs droits, de

règlement pacifique des conflits et aussi d'amitié entre les peuples.

Ainsi, avons-nous attiré l'attention sur la situation dramatique en Haïti en tenant au début de cette année une plénière informelle. Ainsi, lors de la crise en Côte d'Ivoire avons-nous rapidement décidé qui en était le représentant légitime aux Nations Unies. Ainsi, face aux bouleversements qui ont secoué le monde arabe, avons-nous envoyé un signal fort et suspendu la Libye de son droit de siéger au Conseil des droits de l'homme. Par le biais des débats thématiques, l'Assemblée générale a été présente sur des questions aussi cruciales que l'état de droit et la responsabilité de protéger, et a pu tirer les premiers enseignements de la référence explicite à cette responsabilité dans la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité.

Nous avons su aussi, lors des élections au Conseil des droits de l'homme, éviter les erreurs du passé. Les membres de ce Conseil se doivent d'être exemplaires et d'appliquer les normes les plus élevées en matière de respect et de promotion des droits de l'homme.

Enfin, et ce fut un moment de forte émotion et de grande satisfaction, l'admission de la République du Soudan du Sud comme cent-quatre-vingt-troisième membre de l'Assemblée générale, au début de juillet, qui a marqué l'aboutissement d'un processus de résolution pacifique d'un conflit qui a été long et meurtrier. J'appelle tous les acteurs à travailler pour une paix durable dans cette région.

Nous avons donc beaucoup accompli. Nous aurions incontestablement pu faire plus. La situation au Moyen-Orient reste instable, comme dans de nombreuses régions du monde. Des conflits sont ouverts, bien trop d'être humains sur cette planète ont des conditions de vie précaires. Ce sont autant de situations auxquelles nous n'avons pas le droit de rester indifférents.

Au moment de quitter cette fonction, je voudrais vous confier quelques recommandations qui me semblent particulièrement importantes pour que l'ONU soit forte et capable de faire une différence. Premièrement, il faut dégager l'intérêt commun. Deuxièmement, il faut défendre les valeurs fondamentales. Troisièmement, il faut répondre aux vraies préoccupations des peuples.

D'abord, pour être davantage présents sur les grandes problématiques du moment, l'intérêt commun doit dépasser l'intérêt national et individuel. Les

grands défis de l'humanité ne peuvent trouver des solutions que dans la mesure où nous parvenons à dégager un intérêt commun et une stratégie commune pour l'atteindre. Ensuite, trop souvent, nous sommes réticents à abandonner les enjeux purement nationaux de court terme. Pire, des débats cruciaux sur des questions fondamentales pour les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre eux sont parfois l'otage de positions électoralistes et de desseins cachés. Cette tendance fait le lit du « deux poids deux mesures. »

Nos délibérations restent souvent aussi trop éloignées des préoccupations du public; elles sont trop abstraites, voire incompréhensibles pour les non-initiés. Certains combats que nous menons peuvent donc sembler futiles pour ceux qui vivent sous l'oppression, dans l'insécurité, dans la misère et dans des conditions contraires à la dignité humaine.

Parfois, pendant cette soixante-cinquième session, je me suis demandé : quel est, en définitive, le niveau d'outrage à la dignité humaine et de souffrance des peuples qu'il nous faut pour condamner, pour agir? Car je suis persuadé que pour tous les êtres humains blessés dans leur dignité et menacés dans leur intégrité, que ce soit en Syrie et ailleurs dans le monde, l'Assemblée des peuples que nous constituons doit être au moins un refuge moral, pour qu'ils sachent que leur cause n'est pas oubliée, que nous soutenons leurs aspirations et qu'ils ont droit à l'espoir.

La soixante-cinquième session se termine. Beaucoup reste à faire, mais je suis confiant. Je forme mes vœux les meilleurs pour S. E. M. Nassir Abdelaziz Al-Nasser pour la soixante-sixième session et sa présidence afin qu'elles soient un succès et que nous, États Membres des Nations Unies, nous puissions, grâce à l'Assemblée générale, continuer à travailler ensemble pour l'humanité.

En conclusion, je voudrais citer l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld, disparu il y a maintenant 50 ans.

(l'orateur poursuit en anglais)

« Ne mesurez jamais l'altitude d'une montagne avant d'en avoir atteint le sommet. Alors vous verrez à quel point elle était basse. »

(l'orateur reprend en français)

Aucun obstacle n'est insurmontable à qui veut réussir. Ne l'oublions pas. Ne l'oublions pas surtout pour notre Organisation.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes remerciements sincères et ma profonde admiration à S. E. M. Joseph Deiss pour la façon dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale au cours de l'année écoulée. Il a fait un excellent travail au cours d'une année particulièrement difficile, en contribuant à démontrer le rôle que l'Assemblée générale peut jouer pour relever les défis majeurs de notre époque.

M. Deiss a coprésidé un sommet consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été l'une des réunions les plus fructueuses de notre histoire. Le thème qu'il a choisi, « la gouvernance mondiale », était un thème particulièrement pertinent et ses efforts constructifs ont contribué à réaffirmer le rôle central de l'ONU dans ce domaine.

Il a guidé l'Assemblée à travers trois processus différents, délicats et importants : l'examen de l'architecture de consolidation de la paix, l'examen du Conseil des droits de l'homme et les efforts pour poursuivre la réforme du Conseil économique et social. En particulier, son engagement résolu en faveur de la réforme du Conseil de sécurité a jeté des bases solides sur lesquelles son successeur pourra faire fond.

Il a également organisé de nombreux débats thématiques et d'autres réunions importantes, portant tous sur des sujets importants pour les peuples du monde, tels que l'état de droit, l'économie verte et la responsabilité de protéger.

Dans le premier discours qu'il a adressé aux Membres après votre élection en tant que Président, il nous a rappelé que « notre vocation ici n'est pas simplement la défense de nos intérêts nationaux particuliers » (*A/64/PV.93, p.2*). Il a déclaré que nous sommes appelés « à être des amis œuvrant ensemble à la recherche de solutions constructives » (*ibid.*).

Je pense que nous nous accordons tous pour dire que c'est exactement ce que vous avez fait, insister à nouveau sur la pertinence de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et représentatif de notre Organisation. Et vous avez accompli tout cela, Monsieur le Président, avec une parfaite ponctualité – votre exactitude avérée nous a réellement tous inspirés. À titre personnel, j'ai été particulièrement honoré que vous présidiez à la cérémonie de prestation

de serment pour mon deuxième mandat de Secrétaire général.

Enfin, je vous exprime de nouveau tout mon respect et ma gratitude pour vos efforts, votre détermination et votre rôle mobilisateur. Je suis certain que vous serez toujours parmi nous en tant qu'ambassadeur honoraire à vie pour promouvoir les buts et objectifs que vous avez si passionnément défendus. Je vous adresse mes vœux de santé et vous souhaite plein succès pour l'avenir.

Le Président : Je remercie très sincèrement le Secrétaire général des aimables paroles qu'il a tenues à mon endroit. Je redis le plaisir et aussi l'admiration que m'a procurés la possibilité de collaborer aussi étroitement avec lui.

Point 2 de l'ordre du jour (suite)

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président : Nous parvenons maintenant au terme de la soixante-cinquième session de l'Assemblée

générale. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Clôture de la soixante-cinquième session

Le Président : Avant de poursuivre, j'invite à la tribune le Président élu de l'Assemblée générale pour la soixante-sixième session, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, afin de lui remettre le marteau, symbole de son pouvoir.

Je déclare close la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 11 h 40.